

Acte n° 2022B17	

## DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Membres :

En exercice

21

Date de convocation du Bureau communautaire :

Le 25/08/2022

Présents Pouvoirs

17

Votants

3

20

Le 1<sup>ER</sup> Septembre 2022, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés: Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Bernard REY (Pouvoir Patrick NABETH),

Secrétaire de séance : Carole BONTEMPS-HESDIN.

## OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Demande de subventions pour la réalisation de travaux de mise en place du diagnostic permanent des réseaux d'assainissement de Frans.

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente cette demande de subventions. Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2022 sur le système d'assainissement de Jassans.

Les travaux consistent à mettre en place deux points de comptage des eaux usées sur les réseaux d'assainissement gravitaires de Frans, au niveau de la RD115 et de la RD904, en limite avec la commune de Jassans. (Action INT2 du schéma directeur).

Le coût de cette opération est estimé, au stade de l'avant-projet, à un montant de 45 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du 11<sup>ème</sup> programme d'actions 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- √ D'APPROUVER le projet de mise en place du diagnostic permanent des réseaux d'assainissement de Frans, pour un montant d'opération évalué à 45 000 € HT;
- ✓ DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions;
- ✓ DE S'ENGAGER à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement :
- ✓ DE SOLLICITER des subventions auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération;

- ✓ D'AUTORISER le Président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les études et les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget annexe de l'Assainissement collectif 2022.

A Trévoux, le 01/09/2022

La Secrétaire de Séance, Carole BONTEMPS-HESDIN

of the state of th

Affichage sous format électronique :

- 8 SEP. 2022

Le Président, Marc PECHOUX